

BULLETIN D'INFORMATION D'ARGAGNON

DECEMBRE 2021



Le Mot du Maire :

Chères Argagnonaises, chers Argagnonnais,

L'année 2021 ne nous aura pas permis de retrouver une vie tout à fait normale, cependant les activités professionnelles et de loisirs ont pu globalement reprendre leur cours et chacun a su s'adapter une nouvelle fois tant dans son travail que dans ses activités de loisirs. Cette crise sanitaire nous touche tous de près ou de loin. Appliquons les consignes actuelles ou à venir des autorités, mais surtout restons solidaires et continuons tous à nous entraider à l'échelle de notre commune et de notre intercommunalité.

En 2021, la fibre est arrivée dans notre village. 200 habitations sont éligibles, environ 50 foyers ou professionnels sont maintenant raccordés. Le dernier tiers des foyers devraient être éligibles dans l'année 2022. Argagnon fait partie des premières communes de la CCLO où le réseau fibre se déploie.

D'autres projets sont réalisés ou en cours :

Dans le cadre de l'Adap (accessibilité des handicapés) la dernière partie des allées du cimetière est maintenant terminée. Cette réalisation aux normes, en matériaux drainants et perméables est en adéquation avec un respect de l'environnement, pas d'écoulement ou de rejet d'eau de pluie vers l'aval car les surfaces équipées sont perméables.

La seconde partie du lotissement Labaigt est en cours de commercialisation. Deux lots sont vendus et des permis de construire sont déposés. La réalisation d'un tourne à gauche sur la RD 817 a été demandé aux services du département afin de sécuriser les entrées et les sorties.

La construction de la nouvelle mairie a pris un peu de retard, les procédures administratives pour ce type de projet sont de plus en plus complexes, mais elles sont incontournables et la crise sanitaire a également retardé l'ensemble, néanmoins, le dossier suit son cours.

La réalisation d'un local pour les chasseurs et le city-stade sont toujours à l'étude.

Je souhaite attirer votre attention sur un point particulier : Des chiens divaguent de façon récurrente dans les rues à proximité des habitations de leurs propriétaires et parfois beaucoup plus loin. Il est anormal que des habitants ou des promeneurs soient agressés par ces derniers. Nous avons déjà communiqué sur le sujet, il est important de rappeler que la divagation des chiens sur la voie publique est strictement interdite, la tenue en laisse est obligatoire. Je fais appel au bon sens des propriétaires mais je n'hésiterai pas à contacter les services compétents si ce problème perdure.

À compter d'avril prochain la collecte des ordures ménagères s'effectuera tous les quinze jours. Vous trouverez les explications sur le blog de la mairie.

Dans notre village, de nouvelles activités indépendantes se créent dans divers domaines. Elles contribuent la plupart du temps à une consommation en circuit courts de produits ou de services. Cela est propice à un épanouissement durable de notre localité. Félicitons à cette occasion Jimmy Jover et sa compagne Mélanie Sussere qui viennent de se distinguer en obtenant une médaille d'or au concours international de Lyon pour la qualité de leur fromage au lait de brebis à pâte pressée.

Les associations de notre village se sont adaptées du mieux possible à la situation actuelle et font preuve de cohésion notamment pour l'occupation de la salle de sport qui est très demandée pour les différentes activités.

Cette situation s'améliorera lorsque la salle multi activités sera créée (à la place de la mairie actuelle).

Le conseil municipal reste à l'écoute de chaque association pour trouver des solutions constructives aux différentes difficultés qu'elles pourraient rencontrer.

Bienvenue à la nouvelle association Shotokan Karaté Club qui a débuté ses activités en septembre dernier.

Le conseil municipal et le personnel communal se joignent à moi pour vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année.

Gilles LEVEQUE, Maire de la Commune d'Argagnon



Rappel :

La **gendarmerie** n'envoie pas de mail précisant que vous avez consulté un site **pédopornographique**.

Si vous êtes vraiment concerné, elle viendra directement frapper à votre porte.

Spam ou contenu illicite ?

<http://internet-signalement.gouv.fr>

ou <http://magentarmerie.fr>

DU LUNDI 20 DÉCEMBRE AU VENDREDI 31 DÉCEMBRE 2021 INCLUS, IL NE SERA PAS POSSIBLE DE PRENDRE DES RENDEZ-VOUS, LA MAIRIE ET L'AGENCE POSTALE COMMUNALE VOUS ACCUEILLERONT UNIQUEMENT LES APRÈS-MIDIS DU MARDI AU VENDREDI AUX HORAIRES HABITUELS.

Horaires d'Ouverture du Secrétariat De Mairie et de L'Agence Postale Communale



Téléphone : 05.59.67.65.86

@ : mairie.argagnon@orange.fr

Site : mairieargagnon.blogspot.com



Horaires d'Ouverture du Secrétariat de Mairie

- * Sur RDV le lundi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30
- * Sur RDV le matin du mardi au vendredi de 9h00 à 12h00
- * Ouverture l'après-midi le mardi et le jeudi de 13h30 à 17h30, le mercredi de 14h00 à 17h30 et le vendredi de 13h30 à 16h30

Horaires d'Ouverture de l'Agence Postale Communale

- * Mardi et Jeudi de 13h30 à 17h30
- * Mercredi de 14h00 à 17h30
- * Vendredi de 13h30 à 16h30

Rédigé par la Commission d'Information:

Mesdames : BROCA Nadine, REY Marie-José, DUCAMIN Mireille

Messieurs : LEVEQUE Gilles, CASSOU André, PEZE Olivier

Lutte contre le frelon asiatique

Comment le reconnaître ?

D'apparence noir très sombre, seules ses pattes et le bout de son abdomen sont d'un jaune vif. Son cousin européen est très légèrement plus gros (3,5 cm contre 3,2 cm pour le frelon asiatique), et de couleur beaucoup plus jaune et marron. Autre particularité, le frelon asiatique est le seul à pouvoir effectuer un vol stationnaire.



Les nids, on les retrouve généralement à la cime des arbres, et quelques fois à hauteur d'homme, dans les haies, les abris de jardins, les granges, les tas de bois, etc.

Que faire ?

Les nids doivent faire l'objet d'une destruction par un professionnel. Les risques de piqûres sont trop importants pour le faire soi-même. Une tenue d'apiculteur ne suffit pas à se protéger des dards et projections de venin des frelons.

Les pompiers n'interviennent plus qu'en urgence dans le cas de danger immédiat (école, passants, etc.).

Il convient donc de s'adresser à des professionnels spécialisés.

Ne tardez pas à signaler les nids à la mairie lorsqu'ils sont sur la voie publique.

En cas de doute, prévenez Paul Fert, apiculteur à Argagnon au 06.80.48.78.76.



Voisinage



Le nettoyage de son jardin est une activité nécessaire pour le préparer à passer un hiver sans problème.

Les déchets verts qui en résultent sont constitués de végétaux secs ou humides comme :

- de l'herbe après tonte de pelouse
- des feuilles mortes
- des résidus de taille de haies et arbustes, d'élagage
- des résidus de débroussaillage

Que faire de ses déchets verts ? Il est possible :

- de les utiliser en paillage ou en compost individuel car ils sont biodégradables avec le temps
- de les déposer en déchetterie ou collecte sélective

Dans tous les cas, il est interdit :

- de les brûler à l'air libre
- de les brûler avec un incinérateur de jardin

Brûler des déchets verts, surtout s'ils sont humides, dégage des substances toxiques. Il faut également tenir compte des possibles troubles de voisinage (odeurs ou fumées) et des risques d'incendie.

Alors, pour éviter tout problème avec vos voisins ou avec les autorités,
PLUS DE FEU DANS VOS JARDINS
Il n'y a plus d'indiens ni de cowboys à prévenir par des signaux de fumée !

Les déchetteries les plus proches sont Maslacq (Ouvertures : Mardi : 9h-12h, Mercredi et samedi : 9h-12h / 13h30-17h30 (18h30 l'été) et le vendredi : 13h30-17h30 (18h30 l'été)) et **Arthez de Béarn** (Ouvertures : Mardi : 13h30-17h30 (18h30 l'été), Mercredi et samedi : 9h-12h / 13h30-17h30 (18h30 l'été) et le Vendredi : 9h-12h)

LES DEMANDES D'URBANISME ÉVOLUENT : LA PLATEFORME E-PERMIS



L'urbanisme à l'heure du numérique

www.e-permis.fr est une plateforme pour déposer vos autorisations d'urbanisme (certificat d'urbanisme, déclaration préalable, permis de construire et permis d'aménager) en dématérialisées.

Elle a été pensée pour suivre vos dossiers, vous serez accompagné par un conseiller et pourrez déposer votre permis ou autres en toute simplicité. Afin de vous aider à constituer vos dossiers pour réaliser vos projets (maison, abri de jardin, piscine etc.), le service instructeur de la CCLO est joignable au 05.59.60.81.61.



Par le biais de CLICMAP qui est un outil de gestion du cadastre, de l'urbanisme et des réseaux en lien avec le service instructeur de la Communauté de Communes de Lacq-Orthez et du secrétariat de la Mairie.

LE RECENSEMENT DE LA POPULATION 2022



Recensement de la population 2022



En raison du contexte épidémique de la Covid-19, l'enquête annuelle du recensement de la population a été reportée en 2022. La Commune d'Argagnon sera donc concernée par cette enquête.

Deux agents recenseurs ont été nommés pour mener à bien le recensement :

Mme SARCOU Maité et Mme SAN AUGUSTIN Célénie.

Elles seront munies d'une carte d'agent recenseur tricolore.

Le recensement aura lieu du 20 janvier au 19 février 2022.

C'est utile pour vivre aujourd'hui et construire demain !

Les chiffres du recensement de la population permettent de connaître les besoins de la population actuelle (transports, logements, écoles, établissements de santé et de retraite, etc.) et de construire l'avenir en déterminant le budget des communes.

C'est encore plus simple sur Internet !

Des codes vous seront remis dans votre boîte aux lettres dans une enveloppe à entête de la mairie, pour vous recenser à compter du 20 janvier 2022.

C'est sûr : vos données sont protégées !

Elles restent confidentielles.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.le-recensement-et-moi.fr

Un jour, le tour de France... ..

Le 16 juillet 2021, Argagnon était fier de voir passer le tour de France sur ses terres en différents endroits.

Venant de Maslacq et empruntant la RD817 puis la RD275 direction Arthez de Béarn, nous avons assisté dans la côte dite de Bareille à Marcerin à l'exploit du maillot à pois, Franck BONAJOURE, qui a grappillé les 4 derniers points de la montagne.



Le public était bien présent sur notre commune pour applaudir les coureurs qui en faisaient rêver plus d'un, et ravi de voir passer la caravane toute en couleur offrant des cadeaux publicitaires aux petits et aux grands.

Une belle journée de rencontres diverses.

Journée Mondiale du nettoyage de notre Planète

La matinée nettoyage de la Commune avec la participation des habitants s'est réalisée le samedi 25 septembre. Cette action s'est réalisée en partenariat avec la société Prowin qui a fourni les kits de nettoyage pour chaque participant.

Plus d'une tonne de détritus ont été collectées sur notre Commune. Une trentaine de bénévoles ont participé à ce rendez-vous et n'ont pas ménagé leurs efforts pour nettoyer notre village.

Un grand merci à eux et rendez-vous à la prochaine journée.



Refonte électorale en 2022



2022 est une année de refonte électorale.

Chaque électeur va donc recevoir, courant mars, une nouvelle carte électorale.

Pour les électeurs déjà inscrits sur la liste électorale

communale, c'est le moment de s'assurer que votre adresse actuelle correspond bien à celle que nous détenons sur le fichier électoral.

Pour les nouveaux arrivants, vous pouvez demander votre inscription, en vous rendant en mairie ou par internet sur www.service-public.fr, jusqu'au 6ème vendredi précédant le 1er tour de l'élection, soit pour les élections présidentielles le 4 mars 2022 et jusqu'au 6 mai 2022 pour les élections législatives.

Vous devez fournir les documents suivants :

- un justificatif d'identité (carte nationale d'identité, passeport) en cours de validité ou périmé depuis moins de 5 ans,
- un justificatif de domicile à votre nom et prénom daté de moins de 3 mois (par exemple : Facture (de moins de 3 mois) d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone fixe, Attestation d'assurance (de moins de 3 mois), Quittance de loyer (de moins de 3 mois)) (liste des justificatifs possibles sur www.service-public.fr)
- le formulaire de demande d'inscription [Cerfa n°12669*02](http://www.service-public.fr)

* Pour signaler un changement d'adresse sur la commune vous devez fournir : un justificatif de domicile de moins de 3 mois avec la nouvelle adresse.

LES DIFFÉRENTES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE ET LEURS REPRÉSENTANT(E)S

Argagnon Sports et Loisirs (Football) :

*Président - ALMEIDA FERREIRA David
07.66.25.18.23

Lou Temps De Bibe (Association du 3ème âge) :

* Président - CARBON Hervé
06.77.72.86.10

Association des Parents d'élèves (A.B.C : Argagnon.

Balansun. Castétis) :

* Co-Présidente - PETIT Stéphanie : 06.63.20.41.20
et Co-Présidente - RICOTI Marie-Noëlle :
06.88.83.51.82

Arcanto (Chorale) :

* Présidente - REY Marie-José 06.61.38.84.16

Union Béarnaise (Volley-ball) :

* Président - MAUBECQ Patrice 06.42.47.37.98

Association Communale de Chasse Agrée (A.C.C.A) :

* Président - SOUBIELLE-FOURIE Jean-François
06.15.16.58.40

Comité des Fêtes :

* Présidente - POUME Sylvie 06.41.02.20.89

Argagnon Shotokan Karaté Club :

* Président - CAZABAT Philippe 06.20.71.34.79